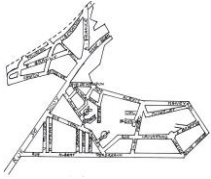


Assemblée de quartier D'Ursine



8^e Exposition **URSINE ART'**

Peintures, bijoux, broderie, sculptures, dentelles, collages, photographies ...

Dimanche 10 décembre 2017

Centre de Loisirs Jean Macé
Rue Albert Perdreux
78140 Vélizy-Villacoublay

(Entrée face au n° 27)

De 10 h à 18 heures

Entrée Libre



DÉFILÉ COUTURE-CREATION A 11H15
APERITIF D'OUVERTURE A 11H30

**Participez à l'événement incontournable avant les fêtes de fin d'année,
au sein de votre quartier**



Fiche d'inscription pour les exposants du Quartier Ursine de Chaville

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Courriel :

Œuvres Exposées :

Besoins Matériels : 1 table, 3 panneaux maximum par personne

Pour l'apéritif, je prévois d'apporter :

J'ai pris connaissance des conditions générales et les approuve sans restriction.

Le : Signature :

Pour les mineurs, j'autorise mon enfant à participer à l'exposition

Nom du parent : Le Signature :

TSVP →

Conditions Générales

Article 1. Dans le cadre des animations quartiers, l'Assemblée de Quartier d'Ursine en collaboration avec les services de la ville organise l'exposition Ursine Art'. Cette exposition a pour but de permettre à tous les habitants du quartier Ursine et Vélizy-Bas de présenter leurs œuvres artistiques et manuelles.

Article 2. L'exposition se tiendra le dimanche 10 décembre 2017 de 10h à 18h avec un apéritif d'ouverture à 11h30 dans la salle du **Centre de Loisirs Jean Macé, rue Albert Perdreaux 78140 Vélizy-Villacoublay**. L'installation des œuvres se fera le matin de 8h30 à 10h, suivre le fléchage "Centre de Loisirs Jean Macé", dans le prolongement de la rue Jean Jaurès. Le retrait des objets aura lieu le soir de 18h à 19h.

Article 3. L'exposition est ouverte à tous les habitants du quartier d'Ursine. La participation à cette exposition est gratuite pour les exposants et les visiteurs. Cependant, pour plus de convivialité, il est demandé à chaque exposant de ramener une boisson ou quelque chose à grignoter pour un apéritif convivial prévu à 11h30.

Article 4. Les exposants (qui doivent être du quartier Ursine de Chaville et de Vélizy-Bas) doivent obligatoirement s'inscrire. Chaque exposant disposera, de 2 panneaux d'exposition de 1m sur 2m, 3 cimaises (si besoin), de 2 chaises ou de 1 table (si besoin). Il devra cependant prévoir le système d'accroche de ses œuvres.

Lors de l'inscription, l'exposant indiquera sur la fiche d'inscription, le type d'œuvres présentées, les besoins pour poser les objets. (Tables)

Article 5. Chaque exposant sera responsable de ses œuvres. Les membres de l'assemblée de quartier assureront une présence permanente pour accueillir les visiteurs mais ne peuvent être tenus responsables de la disparition ou dégradation des œuvres.

Les exposants pourront vendre leurs œuvres. Ils en fixent librement le prix et le paiement s'effectue directement entre l'exposant et l'acheteur. L'assemblée de quartier se réserve le droit de refuser certaines œuvres qui pourraient choquer le public. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement publié sur le site Internet de l'assemblée de Quartier :

<https://sites.google.com/site/quartierursine/>

Article 6. L'exposition est ouverte aux habitants du quartier Ursine et de Vélizy-Bas, qui tirent profit de leurs compétences artistiques et manuelles. Ces personnes sont autorisées à faire de la publicité pour leurs activités mais de façon discrète : dépliants à disposition du public, une affiche A3 maximum.

✂-----

Ce coupon d'inscription est à retourner **avant le 30 novembre 2017** par mail : ursinequartier@gmail.com ou dans les boîtes aux lettres suivantes :

M. REMOND Michel 2 rue d'Ursine	M. GUERIN 33 rue de Jouy (magasin Photographe)
Mme FRESCO 11 rue Jean Jaurès	M. Alain OLIVIER 30 bis Bd de la libération